

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

L'An deux mil quinze le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 04 2015

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – Mme JULLIEN Anne-Marie - M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme CANEL Monique – Mme DEBEAUX Corinne - Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absents excusés : M ASTIER Sabin - M BRUCHON Fabrice

Secrétaire de Séance : M JOLY Jean-Pierre

M Mandon le trésorier de la commune à la trésorerie de Lamastre présente les comptes administratifs de gestion sur 3 ans et les budgets de la commune

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

a) CCAS

excédent reporté : + 1 160,13 €

Dépenses : 2 365,50 €

recettes : 2 096,87 €

Excédent de clôture : + 891,50 €

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré, dans sa séance du 2 avril 2015 approuve le compte de gestion 2014 CCAS dressé par Monsieur MANDON, comptable à la Trésorerie de Lamastre

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré, dans sa séance du 2 avril 2015 approuve le compte administratif 2014 CCAS dressé par Madame DEBEAUX Corinne, Vice Présidente

b) EAU

section de fonctionnement

excédent reporté : + 3 216,26 €

dépenses : 70 266,87 €

recettes : 98 674,78 €

Excédent de clôture + 31 624,17 €

Section d'investissement

excédent reporté + 29 391,77 €

dépenses: 269 373,90 €

recettes : 185 443,02 €

Déficit de clôture - 54 539,11 €

Considérant les restes à réaliser de 100 207,41 € en recettes l'excédent total de financement s'élève à 45 668,30 €.

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 7 310,69 €

dépenses : 316 896,27 €

recettes : 400 850,35 €

Excédent de clôture : + 91 264,77 €

section d'investissement

déficit reporté : - 7 662,26 €

dépenses : 129 861,39 €
recettes : 321 126,52 €
Excédent de clôture + 198 927,39 €
Considérant les restes à réaliser de 146 962,40 € en dépenses l'excédent total de
financement s'élève à 51 964,99 €

M Mandon et M Blanc sortent pour le vote des comptes administratifs et comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes administratifs 2014 Commune, Eau, CCAS dressés par Monsieur BLANC, le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes de gestion 2014 Commune, Eau, CCAS dressés par Monsieur MANDON, comptable à la Trésorerie de Lamastre

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2015

a) CCAS : 3 000,00 €

b) EAU

section de fonctionnement : 102 231,17 €

section d'investissement : 164 955,58 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement : 466 114,77 €

section d'investissement : 306 130,66 €

4- VOTE DES TAUX 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
vote les taux d'imposition 2015 comme suit :

- taxe d'habitation	7,79%
- taxe foncière bâti	17,74%
- taxe foncière non bâti	81,36%

La Séance est levée à 22h30